

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille dix-huit, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Étaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann – HEMON Morgane – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :
- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE

Date de convocation : 6 février 2018
Anita JOULAIN est nommée secrétaire de séance

**GEO REFERENCEMENT
DES RESEAUX
D'ECLAIRAGE PUBLIC
PROGRAMME 2018**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de géo référencement des réseaux d'éclairage public et sur le fait de confier au SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) la réalisation de cette opération.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT (déclaration de travaux/déclaration d'intention de commencer des travaux). Cette réforme du 1^{er} juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains d'éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1^{er} janvier 2019 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux,

- 1^{er} janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans ce cadre, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de TREGUNC, afin de fixer le montant du concours financier versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à 15 921€ TTC.

Selon le règlement financier modifié par délibération du SDEF le 31 mars 2017, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF :	11 940,75 € TTC
- Financement de la commune :	3 980,25 € TTC

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 30 janvier 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte que le géo référencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF ;
- accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 3 980,25 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 14 février 2018
LE MAIRE
Olivier BELLEC

